

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2015**

L'An deux mille quinze, le trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sophie GARGOWITSCH, Maire.

PRESENTS : Sophie GARGOWITSCH, Christèle BROUSSE-VARLET, Gilbert DEILHES, Pierre MESQUI, Michel FOULOU, David CHAMPEIL, Daniel RYBACKI, Jacques DUBICKI, Gilles LEFEVRE, Hélène MARTY-PENCHELMOROUX, Bernard PANDO, Chrystelle FOURESTIE, Arnaud VANHEES, Saskia VLASKAMP.

ABSENT EXCUSE : Christophe RODRIGUEZ.

REPRESENTE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène MARTY-PENCHELMOROUX.

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement du bourg de La Sauvetat – choix du Maître d'Oeuvre
- Mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016
- Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
- Présentation du rapport annuel 2014 des Services de Fumel Communauté
- Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public assainissement 2014
- Nouvelle demande de prorogation de délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour la commune de Blanquefort sur Briolance
- Questions diverses :
 - Etat du chemin de «Combres-Haut »
 - Définition de la disposition des concessions dans le cimetière des « Bugarels »

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu du 25 juin 2015 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés et procède à l'examen de l'ordre du jour.

N° 23/2015 : AMENAGEMENT DU BOURG DE LA SAUVETAT – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Monsieur DUBICKI Jacques ne prend part ni au débat, ni au vote

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la délibération 15-2015 du 05 mai 2015, une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du bourg de La Sauvetat a été lancée.

Elle présente les différents devis de maîtrise d'œuvre reçus en mairie et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le choix de l'entreprise à retenir.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Accepte le devis établi par la Sarl FLOISSAT en groupement avec la Sarl AC2i (Bureau d'Etudes VRD) pour un montant H.T. de 13 900.00 euros ;

Décide de confier la maîtrise d'œuvre complète des travaux d'aménagement du bourg de La Sauvetat (Voirie / Trottoirs / Eaux pluviales) à l'équipe composée comme suit :

- 1^{er} cotraitant : Sarl FLOISSAT (Mandataire)
- 2^{ème} cotraitant : AC2i sarl

Rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal – opération 70 ;

Autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres votants.

N° 24/2015 : MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'adoption de la réforme du temps scolaire a été appliquée à la rentrée 2014/2015 pour les écoles publiques du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Blanquefort-Gavaudun après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'Ecole et de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2015-2016, la commune souhaite recourir à des intervenants selon les modalités exposées ci-après :

- 1^{ère} période : « Découverte du sport » animée par ATOUT SPORT (M. Judicaël LACOMBE)

du vendredi 04 septembre 2015 au vendredi 12 décembre 2015 inclus, soit 14 séances de 1 heure 30 chacune moyennant un coût de 45 euros TTC par séance ;

- 2^{ème} période : « Initiation au Yoga » animée par L'Happy Ferme de Combres (Mme Stéphanie PELLETIER)

du vendredi 08 janvier 2016 au vendredi 08 avril 2016 inclus, soit 12 séances de 1 heure 30 chacune moyennant la somme de 45 euros TTC par séance ;

- 3^{ème} période : « Activités diverses » animée par des bénévoles

du vendredi 29 avril 2016 au vendredi 1^{er} juillet 2016 inclus

les diverses fournitures nécessaires durant les ateliers proposés étant en charge par la mairie.

Madame le Maire précise que pour les deux premières périodes, une convention à titre onéreux de prestation de services devra être signée avec les intervenants.

Elle demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ces propositions d'activités durant les TAP de l'année scolaire 2015/2016 et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Approuve l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires comme ci-dessus détaillés ;

Autorise Madame le Maire à passer et signer les conventions à titre onéreux de prestations de services relatives à la mise en œuvre de ces TAP entre la Commune de Blanquefort sur Briolance et d'une part, ATOUT SPORT représenté par Monsieur Judicaël LACOMBE, et d'autre part, L'Happy Ferme de Combres, représentée par Madame Stéphanie PELLETIER ;

Rappelle qu'un modèle de convention a été joint à la délibération n° 42/2014 ;

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de la Commune ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° 25/2015 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Blanquefort sur Briolance rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Blanquefort sur Briolance soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° 26/2015 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DES SERVICES DE FUMEL COMMUNAUTE

Madame le Maire expose à l'Assemblée que chaque année, la communauté de communes Fumel Communauté doit transmettre à chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de ses services.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Madame le Maire donne lecture du rapport 2014 que lui a adressé Monsieur le Président de la communauté de communes Fumel Communauté après l'avoir fait adopter par le Conseil de Communauté le 29 juin 2015, et invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce document.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport annuel des Services 2014 établi par la communauté de communes Fumel Communauté ;

Constate que la présente délibération est adoptée par 12 votes pour et 2 votes contre.

N° 27/2015 : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame le Maire expose à l'Assemblée que chaque année, la communauté de communes Fumel Communauté doit transmettre à chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Madame le Maire donne lecture du rapport 2014 que lui a adressé Monsieur le Président de la communauté de communes Fumel Communauté après l'avoir fait adopter par le Conseil de Communauté le 29 juin 2015, et invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce document.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Approuve le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la communauté de communes Fumel Communauté ;

Indique que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Constate que la présente délibération est adoptée par 10 votes pour et 4 votes contre.

N° 28/2015 : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose à l'Assemblée que chaque année, la communauté de communes Fumel Communauté doit transmettre à chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité des services d'assainissement.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Madame le Maire donne lecture des rapports 2014 concernant pour l'un Fumel Communauté et pour l'autre Véolia, délégataire sur la commune de Tournon d'Agenais que lui a adressés Monsieur le Président de la communauté de communes Fumel Communauté après les avoir faits adopter par le Conseil de Communauté le 29 juin 2015, et invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ces documents.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2014 établi par la communauté de communes Fumel Communauté ;

Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2014 établi par VEOLIA, délégataire pour la commune de Tournon d'Agenais ;

Indique que ces documents n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° 29/2015 : NOUVELLE DEMANDE DE PROROGATION DE DELAI DE DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME POUR LA COMMUNE DE BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 19-2015 du 25 juin 2015 par laquelle le conseil municipal demandait la prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée dit « de Patrimoine » de la commune.

Elle donne lecture de la réponse de la Direction Départementale des Territoires de Lot et Garonne en charge du suivi de ce dossier indiquant que notre demande de prorogation de pouvait s'appuyer sur des problématiques financières ; aucun audit préalable à notre demande n'ayant été réalisé.

Madame le Maire propose de redéposer la demande de prorogation de délai de dépôt de l'AdAp de Patrimoine de la commune au seul motif de difficultés techniques et précise que la venue, courant ce mois, de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France d'Agen permettra de trouver pour tout ou partie des solutions aux problèmes techniques effectivement rencontrés.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Décide le recours relatif à la demande de prorogation de délai de dépôt de son Agenda d'Accessibilité Programmée dit « de patrimoine » en raison de difficultés techniques ;

Autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer auprès de la DDT 47 la demande de prorogation de délai de dépôt de son Agenda d'Accessibilité Programmée dit « de patrimoine » en ce sens ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Etat du chemin de « Combres-Haut »

Suite à un courrier reçu en mairie par un usager, Madame le Maire informe le conseil des problèmes rencontrés sur cette voie communale. Sur une partie, le chemin est très détérioré. De plus, une information concernant une coupe de bois circule, mais personne n'a déclaré la coupe en mairie. Madame le Maire reprend le dossier suite aux divers procès, refait un état des lieux et informera les riverains de la suite qui sera donnée par le conseil municipal. Toutefois, elle précise que l'agent communal va remettre de la castine sur les parties les plus abîmées afin de faciliter l'accès avant d'envisager une remise en état.

Toujours à « Combres Haut », le panneau de la ferme de Combres a été vandalisé (inscriptions injurieuses et inacceptables) ; les propriétaires ont déposé une main courante en gendarmerie.

- Définition de la disposition des concessions dans le cimetière des « Bugarels »

Suite au travail réalisé en commission, le projet de la disposition est présenté à l'assemblée. Les emplacements sont à présent clairement délimités.

- **Route de « Baillargal »**

Suite à un courrier reçu en mairie, Madame le Maire informe le conseil municipal de la requête de deux nouveaux arrivants sur la commune qui se plaignent de la vitesse excessive dans le hameau et relate une altercation avec un riverain. Madame le Maire propose de recevoir les deux parties afin de trouver une solution et rétablir des rapports de bon voisinage.

- **Certificats d'Urbanisme opérationnels (CUB)**

Madame le Maire informe l'assemblée que les trois CUB déposés ont été refusés et ce malgré un maintien de l'avis favorable de la municipalité.

- **Chemin rural – ouverture coupe-feu**

Suite à la demande d'un administré, le conseil municipal va étudier le coût financier de la réouverture d'un chemin communal sur une longueur de 480 m. La loi n'impose pas la remise en état mais dès que le chemin sera entretenu, la commune devra continuer à l'entretenir. La commission « Environnement-Sentier » est en charge de l'étude.

- **Saison Culturelle Fumel Communauté**

Madame le Maire fait part de l'invitation des élus à la présentation de la saison culturelle 2015/2016 de Fumel Communauté qui se déroulera le vendredi 11 septembre à compter de 19h et précise que tout le conseil est convié. Le conseil municipal tient à faire part de son inquiétude sur le devenir du service culture de la communauté de communes compte tenu du non renouvellement des agents sous contrat.

- **Groupement de productivité forestière Sud Périgord**

Madame le Maire fait part de l'invitation du groupement de productivité forestière à une réunion d'informations qui se tiendra le 15 octobre prochain à partir de 9h30 à Cuzorn. Monsieur LEDUN y rappellera les obligations de déclarations et bien d'autres choses encore.

- **Remerciements**

La famille de Monsieur Da Costa Manuel remercie le conseil municipal pour son témoignage de réconfort et d'amitié à l'occasion de son décès.

- **Regroupement Pédagogique Intercommunal Blanquefort/Gavaudun**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la réception ce jour d'une délibération du conseil municipal de Gavaudun concernant la révision des modalités de répartition des coûts liés au fonctionnement du R.P.I.. Le conseil municipal de Blanquefort fait part de son étonnement car s'agissant d'une renégociation en cours et non finalisée, il attend une proposition de la part de Gavaudun et non une décision actée.

- **Cours informatiques**

Les cours reprendront le 7 septembre de 10h à 12h à l'exception de la période allant du 30 septembre au 07 octobre 2015.

- **Source de Lenclio**

Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de la Lémance indique qu'à l'occasion des Journées du Patrimoine, une journée portes ouvertes sera organisée le Samedi 19 septembre 2015 de 9h00 à 17h00 sur le site de la source d'eau potable de Lenclio. Une affiche détaillée sera placée en mairie.

- **Poubelles**

Une demande auprès du service compétent de Fumel Communauté a été faite concernant la mise en place de conteneurs poubelles supplémentaires sur les sites de « Lauze » et « Combres-Haut ».

- **Chemins des Curieux**

La municipalité procèdera à l'inauguration des circuits le Samedi 10 octobre au matin. L'après-midi sera animée par le comité des fêtes de Blanquefort.

- **Réception Internet**

De graves dysfonctionnements quant à la réception d'Internet (zone blanche ou débit insuffisant) touchent notre commune ce qui pénalisent très lourdement les deux entreprises de la commune qui télé travaillent. Madame le Maire indique que si nous souhaitons conserver ces entreprises sur notre territoire et pouvoir en accueillir de nouvelles, il est impératif que le réseau Internet soit renforcé très rapidement. Elle a dans ce sens, demandé un audit à la société Orange et est dans l'attente du résultat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Aucun membre de l'assistance ne demande à prendre la parole.

Ont signé les membres présents.